

Débouchés

CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La licence professionnelle offre des compétences techniques opérationnelles indispensables pour occuper des fonctions telles que :

- Chargé de la gestion du personnel,
- Responsable de marchés publics,
- Responsable de gestion financière et budgétaire,
- Instructeur du droit du sol,
- Directeur de CCAS,
- Secrétaire de mairie.

Après la formation, les centres de gestion pourront procéder à l'intégration des lauréats de leur ressort géographique au sein de leurs équipes d'agents de remplacement. Les lauréats ainsi retenus pourront étoffer leur expérience de l'administration territoriale, dans l'attente du débouché principal que constituera la réussite au concours et leur recrutement en qualité de fonctionnaire.

Licence professionnelle Métiers de l'Administration Territoriale

Contacts

Secrétariat :

**Antenne universitaire
de Droit d'Alençon**

Site Universitaire d'Alençon-Damigny

Entrée Nord - 61250 DAMIGNY
Tél. : 02 33 80 29 51 - Fax : 02 33 80 29 55

www.droit-alencon.fr
droit.unicaen.fr

droit.alencon@unicaen.fr



Création : Studio Timothé, Impression : API C661 - APGSU 2010

Formation professionnalisante en 1 an pour intégrer une collectivité territoriale

Adaptée aux métiers de l'administration des communes, départements, régions, structures intercommunales, établissements publics locaux





Conditions d'accès

En formation initiale :

- Candidats titulaires d'un diplôme Bac + 2 (notamment Deug AES, Droit, Economie gestion, DUT tertiaire, BTS tertiaire).

En formation continue :

- Candidats demandeurs d'emploi ou toutes personnes souhaitant une requalification, titulaires d'un diplôme bac+2 ou équivalent.
- Possibilité de bénéficier du dispositif Validation des Acquis.
- Sont également concernés :
 - Les fonctionnaires territoriaux administratifs de catégorie B, tels que les rédacteurs,
 - Ceux exerçant les fonctions de secrétaire de mairie.

➔ **Retrait des dossiers de candidature à partir du 1^{er} avril**

Dans les locaux de l'Antenne universitaire de Droit d'Alençon, composante de l'Université de Caen Basse-Normandie, les enseignements sont dispensés par :

- Des universitaires ;
- Des professionnels des collectivités locales ;
- Des élus.

Alternance des semaines d'enseignement et de celles de stages en collectivités désignées par les organisateurs :

- Stage de 12 semaines se divisant en 3 périodes distinctes :
 - 2 semaines mi-novembre ;
 - 3 semaines début mars ;
 - 7 semaines en mai et juin.



Enseignements

La licence professionnelle offre des parcours ajustés aux aspirations personnelles et professionnelles de chaque étudiant.
Le programme s'organise autour de trois unités d'enseignement distinctes :

Unité d'enseignement générique

- L'unité a pour but de pourvoir les candidats d'un socle de compétences indispensables :
 - UEG 1 : Approche institutionnelle des collectivités territoriales (40 h),
 - UEG 2 : L'encadrement juridique des collectivités territoriales (120 h),
 - UEG 3 : Perfectionnement informatique (20 h).

Unité d'enseignement spécialisé

- L'unité permet à l'étudiant de se préparer dans des domaines particuliers qu'il aura choisis (2 unités à choisir parmi les 3 suivantes) :
 - UES 1 : Activités « finances – marchés publics » (50 h),
 - UES 2 : Activités « urbanisme – affaires foncières » (50 h),
 - UES 3 : Activités « ressources humaines et action sociale » (53 h).

Unité d'Intégration professionnelle

- L'unité a pour but de faciliter l'intégration la plus rapide et la plus aisée dans la fonction publique territoriale :
 - Double expérience : projet tutoré et stage.
- Durant la formation, 60 heures d'enseignement sont consacrées à la préparation des épreuves écrites et orales des concours administratifs.
- Le projet tutoré et le stage réalisés par les étudiants s'inscrivent dans la même démarche d'intégration à l'administration territoriale.



Organisation

